



Vincent DOLLMANN  
Archevêque de Cambrai

Cambrai, le 28 mars 2020

## A l'approche de la Semaine Sainte

Lors du temps de prière, vendredi soir 27 mars, sur la Place Saint-Pierre, le Pape François rendait hommage à toutes les « personnes ordinaires » qui ont fait le choix de Dieu et des autres. Et dans la perspective des fêtes de Pâques, le Pape nous invitait à laisser le Seigneur raviver notre foi pascale. "*Nous avons une ancre : par sa croix, nous avons été sauvés. Nous avons un gouvernail : par sa croix, nous avons été rachetés. Nous avons une espérance : par sa croix, nous avons été rénovés et embrassés afin que rien ni personne ne nous sépare de son amour rédempteur*".

La Semaine Sainte qui est à notre porte nous offre de renouveler notre attachement au Christ et notre engagement à vivre selon son Esprit d'amour. Le confinement ne nous permettra pas de prévoir des célébrations avec assemblée. Il nous faut continuer à user d'ingéniosité pour garder un lien vivant entre les chrétiens et l'ensemble des habitants du diocèse. Merci à tous ceux qui poursuivent ainsi leur engagement d'annonce du Christ et de service du prochain. Le site du diocèse grâce à la compétence et au dévouement du service de communication permet de donner un écho des initiatives de prière et de solidarité.

Voici quelques informations pratiques :

La Messe chrismale qui était prévue le mardi saint 7 avril à la Cathédrale, est reportée au temps de Pâques. La date sera précisée ultérieurement.

Quelques célébrations seront diffusées en direct depuis la Cathédrale, sur le site du diocèse :

- Dimanche des Rameaux et de la Passion du Seigneur : 5 avril - 9h 30.  
A cette occasion, les personnes qui ont du buis pourront le placer près de la croix ou d'une image de saint ; la prière de bénédiction depuis la cathédrale leur sera également destinée.
- Jeudi Saint, Messe en mémoire de la Cène du Seigneur : 9 avril- 20 h
- Vendredi Saint, célébration de la Passion du Seigneur: 10 avril - 15 h
- Samedi Saint, Vigile de Pâques: 11 avril - 20 h

page1/2



30, rue Henri de Lubac C.S. 80149 – 59403 CAMBRAI CEDEX

☎ 03 27 81 34 96 - 03 27 81 98 43

E-Mail :secretariat.monseigneur@nordnet.fr

Certains d'entre vous font remonter des suggestions de gestes symboliques durant la Semaine Sainte. Il faudra veiller à ce que les règles du confinement soient absolument respectées.

Je vous joins les éléments de réponse concernant le dimanche des Rameaux de la part du Père Bertrand Estienne au nom de l'équipe du service de la pastorale liturgique et sacramentelle.

Avec le Saint-Père, je reprends la prière qu'il a dite en fin de son homélie lors de la prière en temps d'épidémie : *« Seigneur, bénis le monde, donne la santé aux corps et le réconfort aux cœurs. Tu nous demandes de ne pas avoir peur. Mais notre foi est faible et nous sommes craintifs. Mais toi, Seigneur, ne nous laisse pas à la merci de la tempête. Redis encore : « N'ayez pas peur » (Mt 28, 5). Et nous, avec Pierre, "nous nous déchargeons sur toi de tous nos soucis, car tu prends soin de nous" (cf. 1P 5, 7) ».*

Unis dans la charité du Christ,

✠ Vincent DOLLMANN  
Archevêque de Cambrai

## **RECOMMANDATION AUX CURES A PROPOS DE LA BENEDICTION DES RAMEAUX**

La bénédiction des rameaux est sans doute l'un des rites de l'année liturgique les plus populaires.

Cette année, malheureusement, elle ne pourra avoir lieu en présence d'une assemblée en raison de l'épidémie et du confinement général qui en résulte.

Certains se demandent s'il ne serait pas possible qu'un prêtre bénisse les Rameaux dans les églises la veille ou l'avant-veille du dimanche des Rameaux. Les fidèles pourraient alors venir à l'église tout au long du dimanche des Rameaux afin de prendre du buis béni et d'en emporter chez eux. Il s'agit d'une idée généreuse qui cherche à favoriser une dévotion populaire telle que l'Eglise les aime et les encourage. Cependant, au niveau sanitaire au moins deux difficultés se présentent :

1°) Les sorties hors du domicile sont limitées et ne peuvent être faites qu'individuellement. .

2°) Les personnes qui viendront chercher le buis vont fouiller dans les paniers de buis pour chercher le rameau qui leur convient le mieux. Les risques de contamination en raison de manipulations successives du buis ne sont alors pas négligeables.

Au plan pastoral, une autre difficulté se présente : Nous savons que la distribution de buis sans proclamation de la Parole de Dieu, sans procession et sans célébration de la Passion et empêchera une réelle évangélisation d'un rite dont nous savons qu'il est parfois entaché de superstition. Or le rite en lui-même n'est pas pertinent s'il n'est pas irrigué par la puissance de l'Évangile<sup>1</sup>

Il nous faut donc, hélas, renoncer, cette année, à la célébration publique du jour des Rameaux. Il paraît également peu indiqué de reporter la bénédiction des Rameaux à une date ultérieure durant le Temps pascal, tant le lien entre les Rameaux et la semaine Sainte est étroit : Porter les rameaux, c'est traditionnellement porter la palme du martyr que l'on accepte de devenir en suivant le Christ jusque dans sa Passion et sa mort sur la croix, en vue de participer à sa résurrection. En revanche, une bénédiction des Rameaux avec procession pourrait peut-être s'envisager au moment de la fête du 14 septembre (Croix glorieuse) dans le cadre de célébrations soutenues par la piété populaire.

P. Bertrand ESTIENNE

Service « liturgie et sacrements » du diocèse de Cambrai

---

1

cf Directoire sur le piété populaire et la liturgie édité par la Congrégation Romaine pour le culte divin (décembre 2001) :

« on ne peut concevoir une prière chrétienne sans référence directe ou indirecte à un passage de la Bible » (n°12) et encore, à propos du dimanche des Rameaux :

« Il est nécessaire que les fidèles soient correctement instruits au sujet de la véritable signification de cette célébration (des Rameaux) afin qu'ils en saisissent toute sa portée. Par exemple il conviendra de leur redire que le plus important est de participer à la procession elle-même et qu'il ne suffit donc pas de procurer la palme ou le rameau d'olivier » (n°139)

27 mars 2020